Rives du Rhône

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL RIVES DU RHÔNE 1990-2020

CHAPITRE 1
ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL
PAGE 8

CHAPITRE 2
ÉVOLUTION DES ESPACES ARTIFICIALISÉS
PAGE 12

CHAPITRE 3
ÉVOLUTION DES ESPACES AGRICOLES
PAGE 24

CHAPITRE 4
ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS
PAGE 32

ANNEXE
NOMENCLATURE UTILISÉE DANS LA BD OCCSOL - PAGE 38

LES ÉLÉMENTS ANALYSÉS ICI

CODES DANS LA NOMENCLATURE DE LA BD OCCSOL

Code 1	Espaces urbains et artificialisés : ensemble des espaces n'ayant pas de vocation agricole, naturelle ou forestière
Codes 11 et 12	Zones urbaines à vocation d'habitat ou mixte (dominante habitat)
Code 14	Zones à vocation économique : industrie, artisanat, commerce, tertiaire, infrastructures portuaires et fluviales, exploitations agricoles, installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine
Codes 141, 142, 143, 144, 145	Zones à vocation économique hors exploitations agricoles et installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine
Codes 13, 15, 16, 17	Autres espaces artificialisés (équipements publics, routes, chantiers, parcs…)
Code 18	Espaces de transition. Ces espaces ne sont pas nécessairement artificialisés (délaissés, terrains vagues) mais n'ont pas de valeur agricole, naturelle ou forestière
Code 2	Espaces agricoles
Code 221	Vergers et petits fruits
Code 222	Vigne
Code 223	Maraîchage, cultures sous serre, horticulture
Code 3	Forêt
Code 4	Espaces naturels

Attention, pour l'année 1990, les classes 2, 3 et 4 n'ont pas été déclinées en niveau 3.

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Cette analyse s'appuie sur la base de données d'occupation du sol (BD OccSol) du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Cette base de données, réalisée en 2010 et mise à jour régulièrement depuis (dernière actualisation en 2021 sur la base de l'orthophotographie 2020 du SMRR). Elle permet au territoire de disposer d'une donnée de qualité permettant de suivre l'évolution de l'occupation du sol sur les 30 dernières années.

Les années de disponibilité des couches d'occupation du sol sont 1990, 2000, 2009, 2015 et 2020.

Nomenclature : la BD OccSol est basée sur 3 niveaux d'information

- Niveau 1 : 4 classes (Artificialisé, Agricole, Forestier, Naturel)
- Niveau 2 : 17 classes (déclinaison des 4 classes de niveau 1)
- Niveau 3 : 52 classes (déclinaison des 17 classes de niveau 2)

Chaque classe d'occupation du sol se voit attribuer un numéro unique.

Le niveau de précision de la BD OccSol pris en compte correspond à tout type d'occupation d'une surface d'au moins 300 m².

La BD OccSol est réalisée à partir de traitements manuels des orthophotos aux différentes dates et avec le croisement d'autres données disponibles (bases de données thématiques, google street view…).

L'ARTIFICIALISATION

+30 %

Augmentation des espaces artificialisés entre 1990 (18 316,49 ha) et 2020 (23 778,17 ha), soit une augmentation de 5 462 ha

-137,3 ha/an

Baisse du rythme d'artificialisation annuel moyen entre 2015 et 2020 (99,3 ha/an) par rapport à la période 2009-2015 (236,6 ha/an)

74 %

Part de l'artificialisation qui s'est faite au détriment de l'agriculture depuis 1990

TRAJECTOIRE VERS LE ZAN*

1 679 ha

Surfaces artificialisées au cours des 10 dernières années (2010-2020)

840 ha

Surfaces maximum pouvant être artificialisées sur les 10 prochaines années pour réduire l'artificialisation de 50 %

-58 %

Diminution de l'artificialisation sur la période 2015-2020 (496,5 ha) par rapport à la période 2010-2015 (1 183,5 ha).
Une dynamique qui met le territoire sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de réduction de l'artificialisation fixés dans la loi climat et résilience

À l'échelle nationale, entre 2010-2015 et 2015-2019, la consommation annuelle moyenne d'espaces agricoles, naturels et forestiers a baissé de 22,6 %.
Source : Portail de l'artificialisation du CEREMA. Attention, la méthodologie utilisée n'étant pas la même, la comparaison entre le SMRR et le niveau national est à prendre avec précaution.

*Zéro Artificialisation Nette

LES ESPACES À VOCATION D'HABITAT

50 à 75 %

Part que représente l'habitat dans l'artificialisation globale selon les périodes depuis 1990

-45 %

Baisse du rythme annuel moyen de l'artificialisation à vocation d'habitat entre 2015 et 2020 (62,7 ha/an) par rapport à la période 2009-2015 (113,9 ha/an)

24

Nombre de logements supplémentaires pour chaque hectare artificialisé à vocation d'habitat entre 2015 et 2020 contre seulement 14,7 entre 2009 et 2015. Cela est notamment lié à la mise en compatibilité des PLU avec le Scot

Part que représente l'habitat dans l'artificialisation entre 2009 et 2019 : 68 % à l'échelle française.
Source : Portail de l'artificialisation du CEREMA.

LES ESPACES À VOCATION ÉCONOMIQUE*

19 %

Part que représente l'économie dans les surfaces artificialisées du territoire en 2020

36 %

Part que représente l'économie dans l'artificialisation globale entre 2015 et 2020, en augmentation constante depuis 1990-2000 où elle ne représentait que 16 %

36 ha/an

Rythme d'artificialisation annuel moyen dû à l'économie entre 2015 et 2020, en baisse par rapport à 2009-2015 (52,3 ha/an)

Part que représente l'économie dans l'artificialisation entre 2009 et 2019 : 26 % à l'échelle française.
Source : Portail de l'artificialisation du CEREMA.

*Artisanat, industrie, commerce, tertiaire, infrastructures portuaires et fluviales, exploitations agricoles, installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine

À RETENIR

LES ESPACES AGRICOLES

-7 %

(6 745 ha)
Perte d'espaces agricoles entre 1990 et 2020

÷8

Division du rythme annuel moyen de la perte d'espaces agricoles entre 2015 et 2020 (-22 ha/an) par rapport à la période 2009-2015 (-175 ha/an)

50 %

Part du territoire des Rives du Rhône couvert par des espaces agricoles en 2020

90 %

Perte d'espaces agricoles entre 2015 et 2020 qui se font au profit de l'artificialisation alors que 2/3 de la perte se faisait au profit des espaces forestiers et naturels entre 1990 et 2000

+12 %

Progression des surfaces plantées de vigne entre 2015 et 2020 (59 % entre 2000 et 2020)

-25 %

Disparition des surfaces plantées en vergers et petits fruits entre 2000 et 2020

2 EPCI

Le Pilat Rhodanien (+ 47,6 ha/an) et le Val d'Ay (+ 11,8 ha/an) ont vu leurs surfaces agricoles progresser entre 2015 et 2020

0 à 20 % de pente

Les terrains plats et à faible pente (terrains facilement mécanisables) sont ceux où les espaces agricoles régressent depuis 1990. Au contraire, sur les terrains pentus (> 20 %), les espaces agricoles progressent depuis 2009 avec une accélération sur la période 2015-2020 en lien notamment avec la progression de la vigne

LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

+39,3 ha/an

Gain d'espaces forestiers entre 1990 et 2020. Toutefois les forêts ont reculé de 66,4 ha/an entre 2015 et 2020

+3,5 ha/an

Gain d'espaces naturels entre 1990 et 2020

34 %

Part du territoire des Rives du Rhône couvert par des forêts en 2020

LES SECTEURS DÉFINIS DANS LE SCOT

Les couleurs sur cette carte permettent uniquement de mieux identifier le périmètre des secteurs découpés en plusieurs entités non jointives.

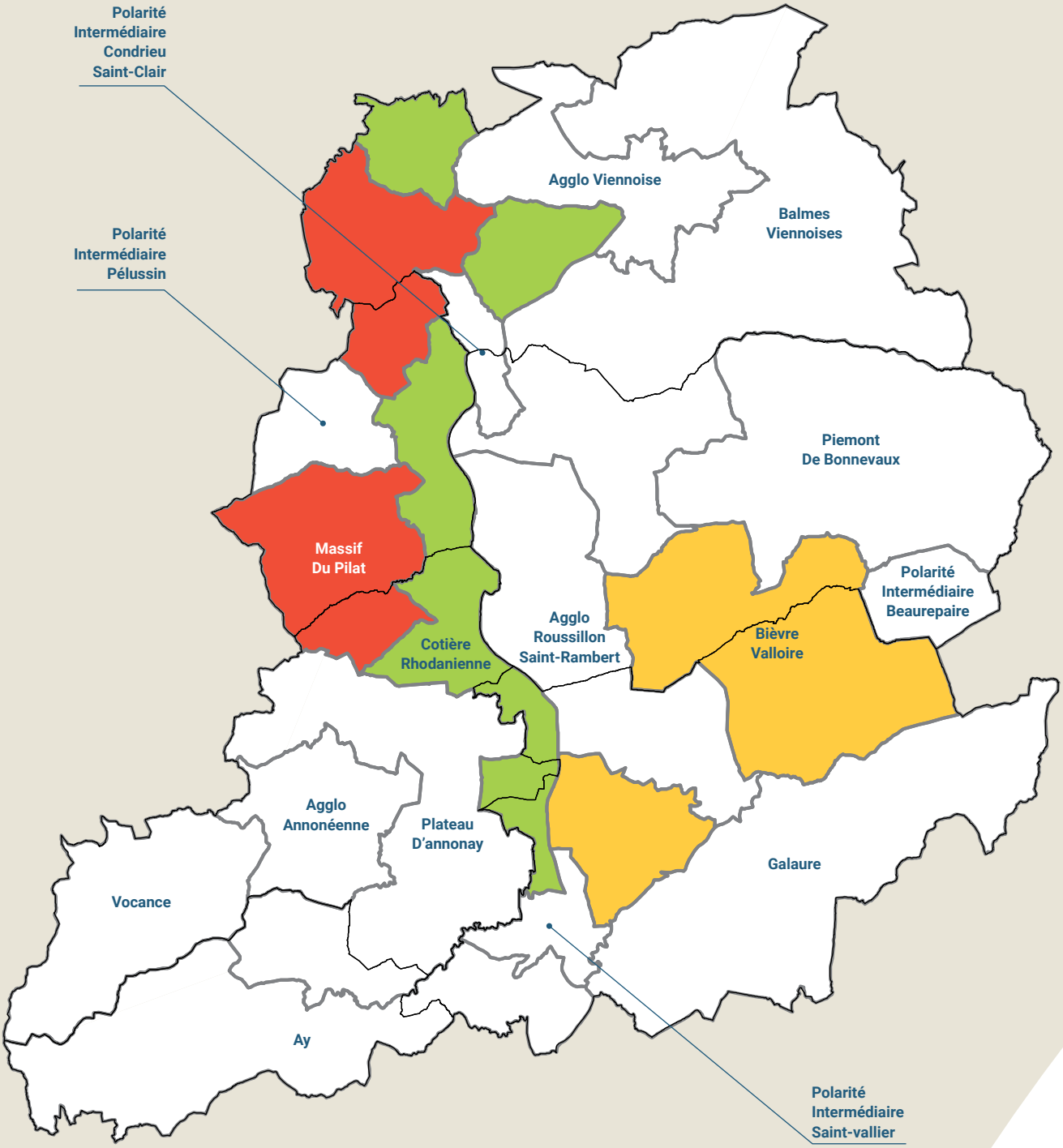

Le Scot des Rives du Rhône a défini des secteurs regroupant des communes ayant des caractéristiques et enjeux similaires. Les objectifs définis dans le Scot en termes de production de logements, de densités et d'accueil de population ont été adaptés sur chaque secteur en fonction des emplois et services présents, des enjeux paysagers, agricoles, de ressource en eau… Ces objectifs ayant un impact sur l'artificialisation future et les espaces naturels, agricoles et forestiers, il a été décidé de réaliser l'analyse de l'évolution de l'occupation du sol à l'échelle de ces secteurs en plus des échelles Rives du Rhône et EPCI.

OCCUPATION DU SOL EN 2020 SUR LES RIVES DU RHÔNE

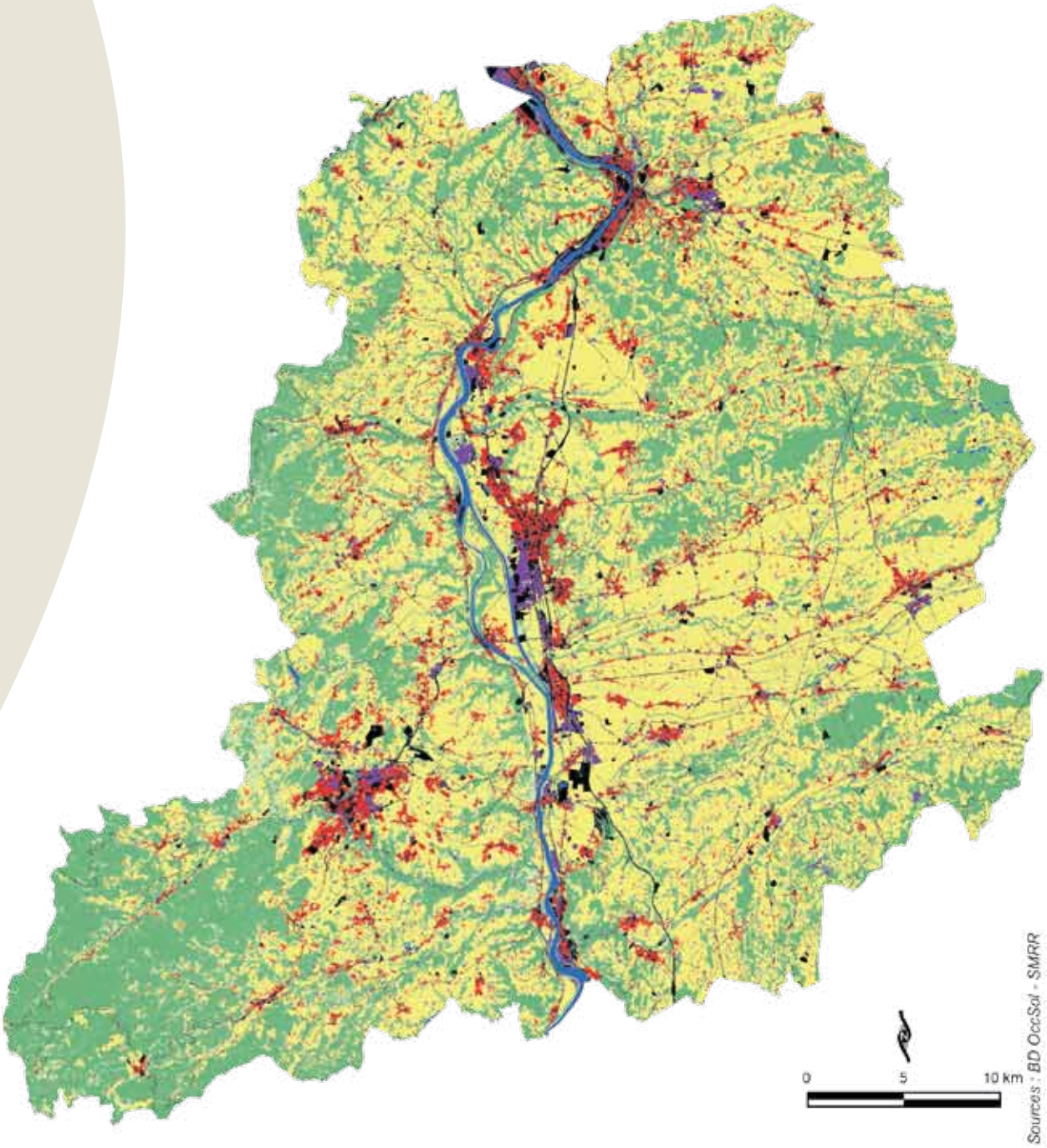

Occupation du sol en 2020
Surfaces en ha et part du territoire des Rives du Rhône concerné

Espaces urbains / artificialisés
23 778,2 ha, dont :

- Espaces d'habitat / mixtes - 13 788,8 ha (7,4 %)
- Espaces économiques - 4 472,2 ha (2,4 %)
- Autres espaces artificialisés - 5 517,2 ha (3 %) (équipements publics, parcs, chantiers, routes...)

Espaces agricoles
93 143,1 ha (50 %)

Espaces forestiers
63 437,9 ha (34 %)

Espaces naturels (en bleu, espaces en eau)
6 051 ha (3,2 %)

CHAPITRE 1

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

SURFACES EN HA

	Artificialisé (1xx)	Agricole (2xx)	Forêt (3xx)	Naturel (4xx)
1990	18 316,49	99 887,85	62 258,69	5 947,01
2000	19 714,60	96 804,50	64 213,89	5 677,06
2009	21 861,95	94 303,38	64 196,04	6 048,68
2015	23 281,83	93 252,87	63 769,71	6 105,62
2020	23 778,17	93 143,07	63 437,89	6 050,96

ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN

	Artificialisé (1xx)	Agricole (2xx)	Forêt (3xx)	Naturel (4xx)
1990 à 2000	139,8	-308,3	195,5	-27,0
2000 à 2009	238,6	-277,9	-2,0	41,3
2009 à 2015	236,6	-175,1	-71,1	9,5
2015 à 2020	99,3	-22,0	-66,4	-10,9
2009 à 2020 (période d'analyse pour le ZAN)	**174,2**	**-105,5**	**-68,9**	**0,2**

OCCUPATION DU SOL PAR ANNÉE

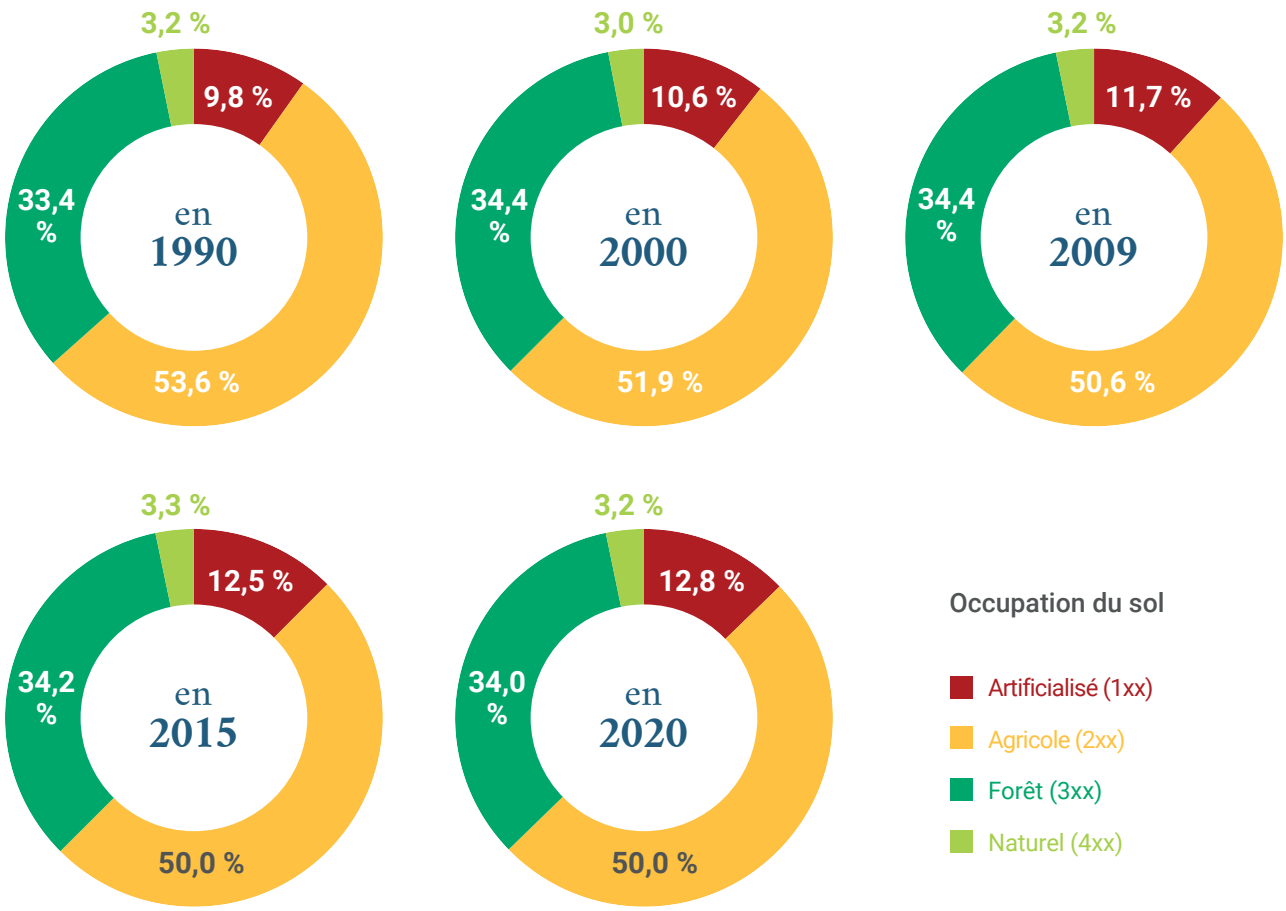

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

	1990	2000 (estimée)	2009	2015	2020 (estimée)	2040 (projection Scot)
Population	219 936	235 959	261 416	272 814	280 240	323 874
Logements	92 830	101 709	119 127	129 171	137 144	168 539
Emplois	non disponible	84 881	93 118	93 369	94 440	non chiffré

POUR LES ESPACES URBAINS ET ARTIFICIALISÉS

- Les Rives du Rhône : un territoire où l'artificialisation progresse d'année en année avec une augmentation d'environ 30 % (5 462 ha) des espaces artificialisés en 30 ans entre 1990 (18 317 ha) et 2020 (23 778 ha).
- Mais un rythme d'artificialisation qui a fortement diminué au cours des 5 dernières années (2015-2020) par rapport aux tendances observées précédemment, notamment entre 2000 et 2015 :
    - Une baisse de 60 % du rythme d'artificialisation entre 2015 et 2020 (99,3 ha/an) par rapport aux périodes 2000-2009 (238,6 ha/an) et 2009-2015 (236,6 ha/an).
    - Un rythme d'artificialisation quasiment 2 fois moindre sur la période 2015-2020 (99,3 ha/an) qu'en moyenne sur les 30 dernières années – 1990-2020 – (182,1 ha/an).
- Cette tendance favorable depuis le milieu des années 2010 est notamment le résultat de l'application du Scot et de la mise en compatibilité des PLU.

5 462 ha

Représentent environ la surface cumulée des communes d'Anneyron et Moidieu-Détourbe

99,3 ha

Représentent un peu moins de la surface de la commune des Roches-de-Condrieu

POUR LES ESPACES AGRICOLES

- Une baisse constante des surfaces agricoles d'année en année avec une perte d'environ 7 % (6 745 ha) d'espaces agricoles en 30 ans entre 1990 (99 888 ha) et 2020 (93 143 ha).
- Mais un rythme de perte d'espaces agricoles qui diminue d'année en année. Entre 2015 et 2020 (-22 ha/an d'espaces agricoles en moyenne), les espaces agricoles ont ainsi diminué 14 fois moins vite qu'entre 1990 et 2000 (-308,2 ha/an) et 8 fois moins vite qu'entre 2009 et 2015 (-175,1 ha/an).
- En 2020, la moitié de la surface des Rives du Rhône a une vocation agricole.

POUR LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

- Après une progression importante entre 1990 et 2000 (+ 1 955 ha), la forêt est en recul sur le territoire des Rives du Rhône, notamment depuis 2009 (-71,1 ha/an entre 2009 et 2015 et -66,4 ha/an entre 2015 et 2020).
- Depuis 1990, la forêt représente un peu plus du tiers de la surface des Rives du Rhône.
- Les espaces naturels sont plutôt en recul sur la période 2015-2020 avec une perte d'environ 10 ha/an en moyenne. Toutefois, en 30 ans, les espaces naturels ont progressé d'environ 3,5 ha/an en moyenne.

CHAPITRE 2

ÉVOLUTION DES ESPACES ARTIFICIALISÉS

Code nomenclature BD OccSol	Correspondance dans l'analyse
11x, 12x	Secteurs artificialisés à vocation principale d'habitat ou mixte
14x	Secteurs artificialisés à vocation économique (industrie, artisanat, commerce, tertiaire, infrastructures portuaires et fluviales, exploitations agricoles, installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine)
13x, 15x, 16x, 17x	Autres espaces artificialisés (réseaux et équipements de transports, bâtiments publics, zones de loisirs, parcs urbains, carrières, décharges, chantiers)
18x	Espaces urbains de transition : espaces sans vocation agricole, forestière ou naturelle mais n'ayant pas de vocation urbaine définie (délaissés, terrains vagues…)

À noter pour le code 14x, les chiffres sont aussi donnés pour les secteurs à vocation économique en enlevant les exploitations agricoles (code 146) et les installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaine (code 147).

Les chiffres de population, nombre de logements et d'emplois sont basés sur les données des recensements de l'INSEE avec des prolongations de tendances pour les années non disponibles (2000, 2020).

SURFACES EN HA

	Artificialisé (1xx)	**dont Habitat** (11x, 12x)	**dont Économie** (14x)	***dont dans la classe économie : économie sans exploitations agricoles et installations énergétiques et traitement*** *(141, 142, 143, 144, 145)*	**dont Autres artificialisés** (13x, 15x, 16x, 17x)	**dont Espaces de transition** (181)
1990	**18 316,49**	10 337,73	3 344,30	*Non disponible*	4 173,81	460,65
2000	**19 714,60**	11 210,00	3 564,16	*1 732,37*	4 428,63	511,80
2009	**21 861,95**	12 792,13	3 978,25	*1 998,62*	4 596,72	494,84
2015	**23 281,83**	13 475,35	4 292,34	*2 174,36*	4 767,84	746,29
2020	**23 778,17**	13 788,75	4 472,20	*2 296,54*	4 821,68	695,53

ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN

	Artificialisé (1xx)	dont Habitat (11x, 12x)	dont Économie (14x)	*dont dans la classe économie : dont économie sans exploitations agricoles et installations énergétiques et traitement (141, 142, 143, 144, 145)*	dont Autres artificialisés (13x, 15x, 16x, 17x)	dont Espaces de transition (181)
1990-2000	**139,8**	87,2	22,0	*Non disponible*	25,5	5,1
2000-2009	**238,6**	175,8	46,0	*29,6*	18,7	-1,9
2009-2015	**236,6**	113,9	52,3	*29,3*	28,5	41,9
2015-2020	**99,3**	62,7	36,0	*24,4*	10,8	-10,2
2009-2020 (période d'analyse pour le ZAN)	**174,2**	**90,6**	**44,9**	***27,1***	**20,5**	**18,2**

ÉVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION MOYENNE EN HA PAR AN PAR EPCI

	Annonay Rhône Agglo	Vienne Condrieu Agglomération	Entre Bièvre et Rhône	Porte de DrômArdèche	Pilat Rhodanien	Val d'Ay
1990-2000	47,8	25,0	23,3	26,8	9,0	8,1
2000-2009	47,1	47,9	72,6	49,6	13,4	8,3
2009-2015	32,9	54,1	67,9	61,9	9,5	10,4
2015-2020	23,7	18,7	26,5	22,5	4,6	3,1
2009-2020	**28,7**	**38,0**	**49,1**	**44,0**	**7,3**	**7,1**

ENTRE 1990 ET 2000

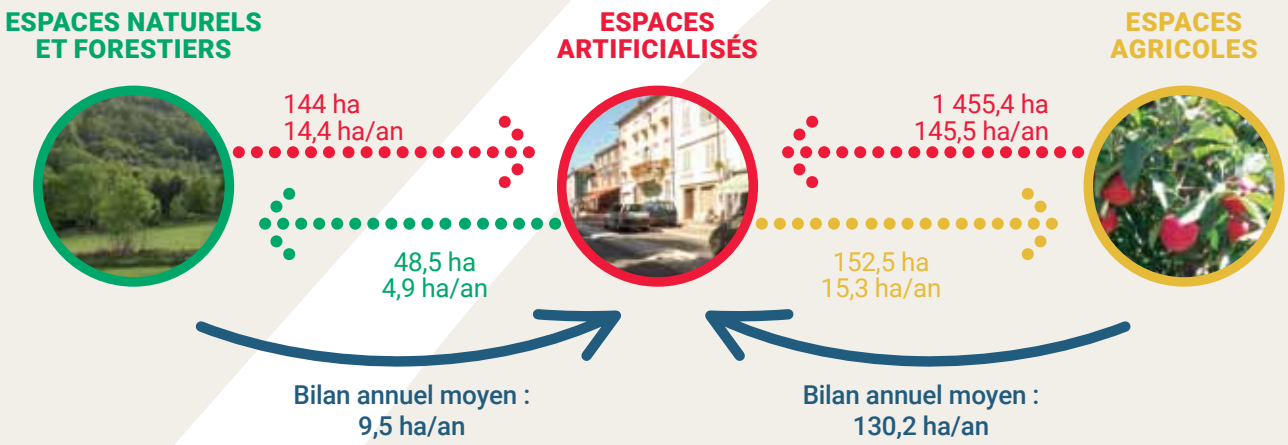

ENTRE 2000 ET 2009

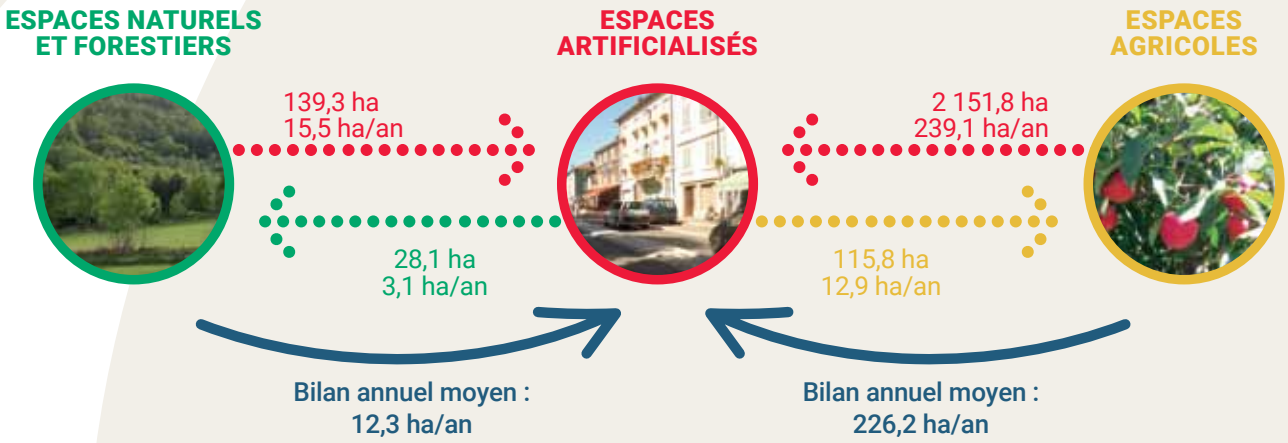

ENTRE 2009 ET 2015

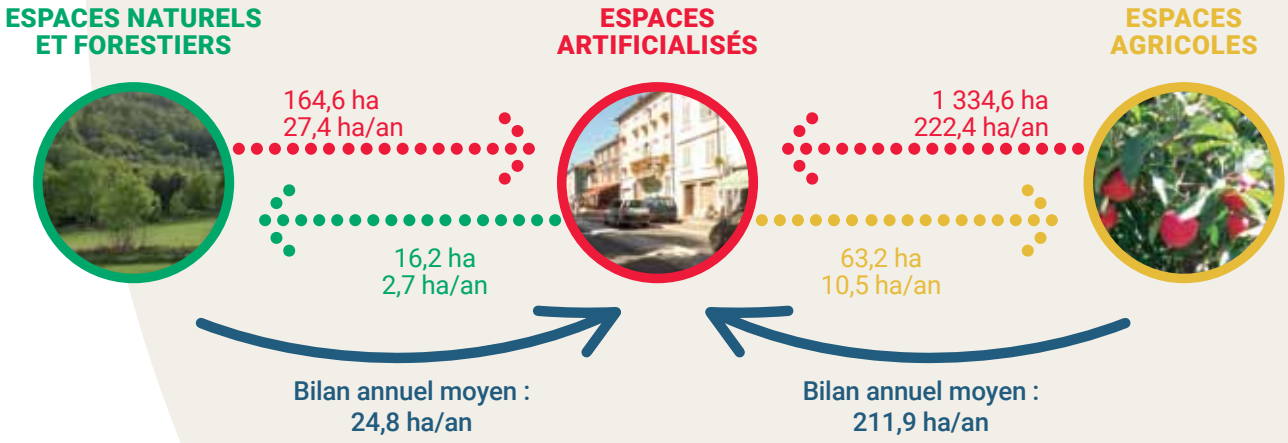

ENTRE 2015 ET 2020

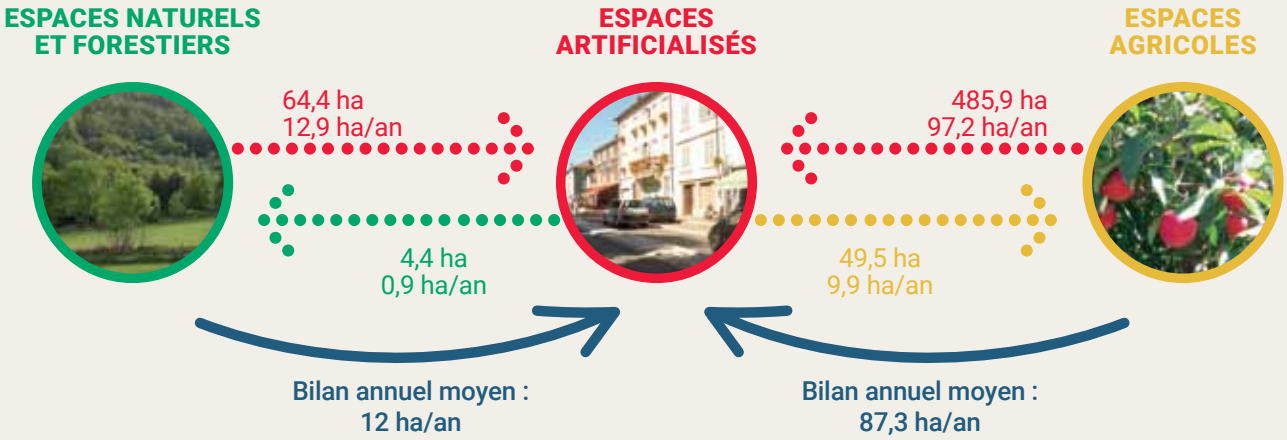

ENTRE 2009 ET 2020

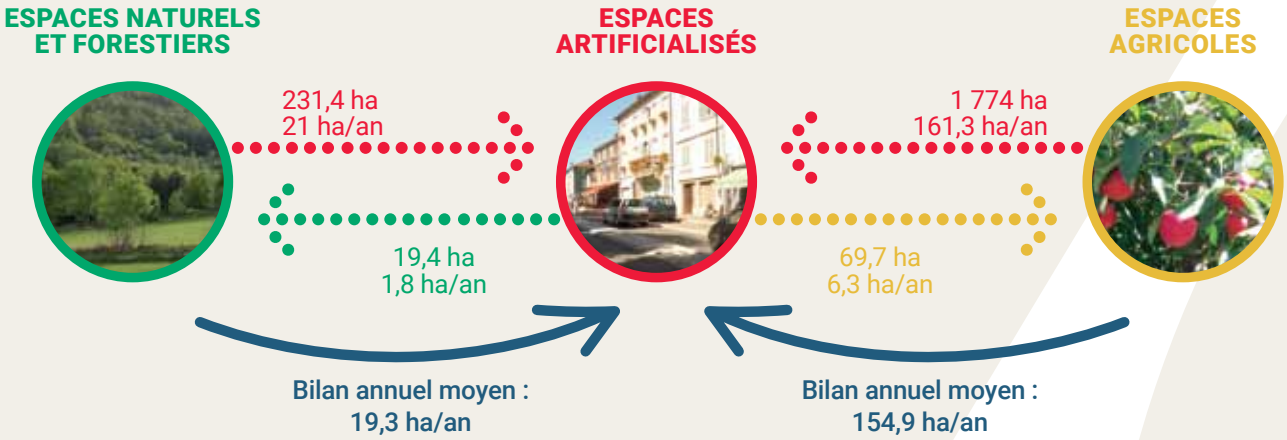

POUR L'ENSEMBLE DES ESPACES ARTIFICIALISÉS

Part des espaces artificialisés en 2020 par EPCI
à l'échelle des Rives du Rhône

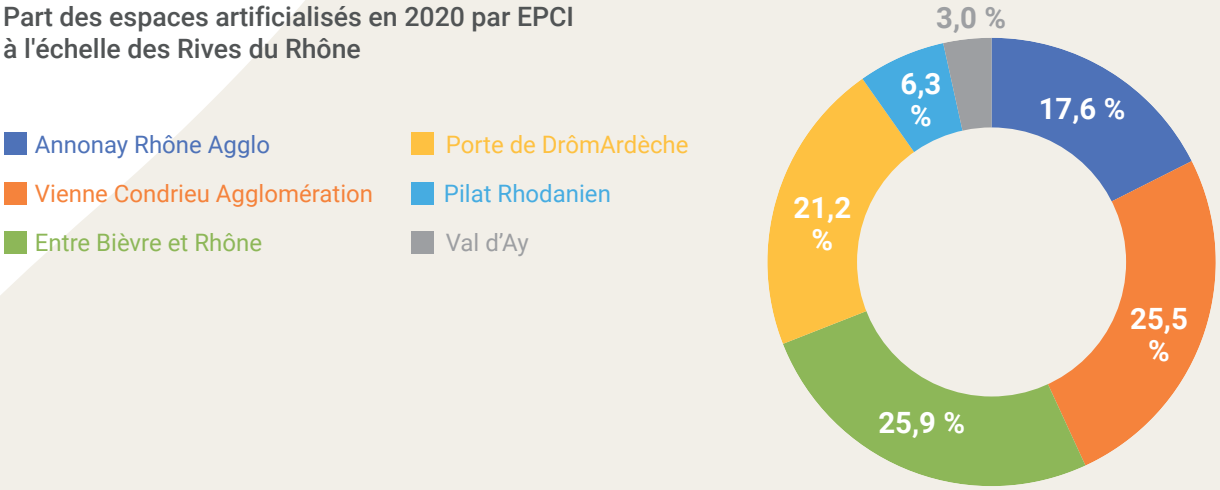

- Depuis 1990, l'artificialisation se fait principalement (environ 90 %) au détriment des espaces agricoles.
- Depuis 2000, l'artificialisation des espaces agricoles ralentit de période en période.
- Depuis 1990, l'artificialisation des espaces naturels et forestiers est relativement stable.
- La reconquête d'espaces artificialisés par des espaces agricoles, naturels ou forestiers reste quant à elle marginale sur l'ensemble des périodes.
- L'artificialisation est en baisse ces dernières années sur l'ensemble des EPCI après avoir stagné entre les périodes 2000-2009 et 2009-2015 (sur cette dernière période, la baisse du rythme d'artificialisation constaté sur Annonay Rhône Agglo et le Pilat Rhodanien avait compensé la hausse sur les autres EPCI).
- En 2020, les EPCI qui comptent le plus d'espaces artificialisés sont Entre Bièvre et Rhône (25,9 % des surfaces des Rives du Rhône), Vienne Condrieu Agglomération (25,5 %) et Porte de DrômArdèche (21,2 %).
- Entre 2015 et 2020, la progression de ces espaces s'est effectuée essentiellement sur Entre Bièvre et Rhône (26,7 % des nouveaux espaces artificialisés à l'échelle du SMRR), Annonay Rhône Agglo (23,9 %) et Porte de DrômArdèche (22,6 %).

VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

La loi Climat et Résilience[1] fixe pour objectif pour la décennie à venir de diviser par 2 l'artificialisation par rapport aux tendances observées sur les 10 dernières années.

Sur ces 10 dernières années, 1 679 ha ont été artificialisés (l'équivalent de la surface de la commune de Vocance). Ainsi, pour les 10 prochaines années, l'objectif pour le territoire est de ne pas artificialiser plus de 840 ha (l'équivalent de la surface de la commune de Pont-Evêque).

À noter que sur les 10 dernières années écoulées, l'artificialisation sur la période 2010-2015 a été de 1 183,5 ha contre 496,5 ha sur la période 2015-2020. Soit une réduction de la consommation de l'ordre de 58 % ou une division de l'artificialisation par plus de 2. Le territoire apparaît donc sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés dans la loi Climat et Résilience à horizon 2030.

À l'échelle des EPCI, ce constat s'observe sur 5 des 6 EPCI (réduction de 51 % sur le Pilat Rhodanien et jusqu'à 70 % dans le Val d'Ay). Seule Annonay Rhône Agglo a une réduction du rythme d'artificialisation plus faible (-28 %). Toutefois, contrairement aux autres EPCI, le rythme de l'artificialisation avait déjà été réduit (-30 %) entre les périodes 2000-2009 et 2009-2015 alors qu'il avait augmenté sur 3 des 5 autres EPCI.

1 Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

POUR LES ESPACES ARTIFICIALISÉS À VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT

(UNIQUEMENT HABITAT OU TISSU URBAIN DE CENTRE-VILLE MIXTE À DOMINANTE HABITAT)

Part des surfaces artificialisées à vocation d'habitat en 2020

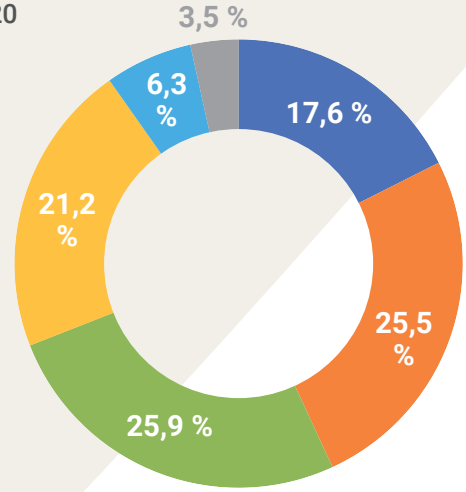

Poids de chaque EPCI dans la population totale des Rives du Rhône en 2020

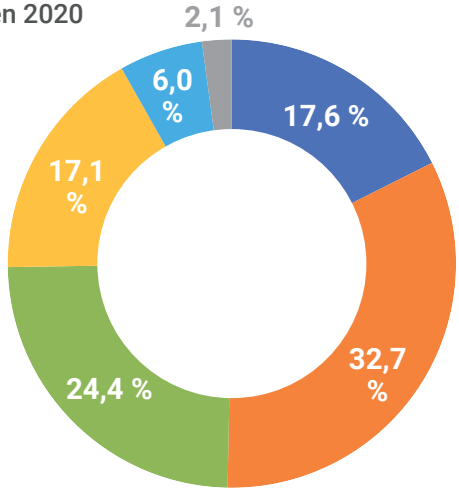

Poids de chaque EPCI dans le nombre total de logements des Rives du Rhône en 2020

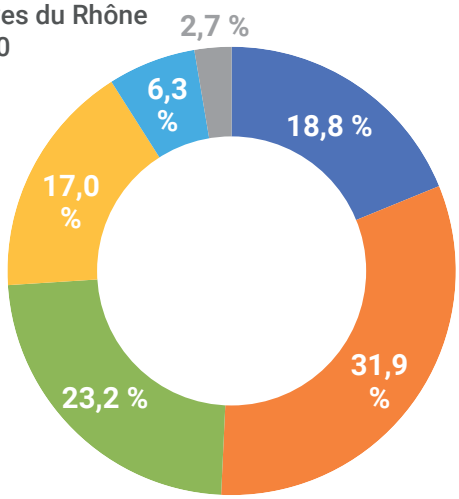

- Annonay Rhône Agglo
- Vienne Condrieu Agglomération
- Entre Bièvre et Rhône
- Porte de DrômArdèche
- Pilat Rhodanien
- Val d'Ay

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

	Évolution de la population sur la période	Évolution moyenne par an de la population	Évolution moyenne par an des espaces artificialisés à vocation d'habitat	ha consommés pour de l'habitat en moyenne par an pour accueillir 100 nouveaux habitants
1990-2000	16 323	1 632	87,2	5,3
2000-2009	25 457	2 829	175,8	6,2
2009-2015	11 398	1 900	113,9	6,0
2015-2020	7 426	1 485	62,7	4,2

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

	Évolution du nombre de logements sur la période	Évolution moyenne par an du nombre de logements	Évolution moyenne par an des espaces artificialisés à vocation d'habitat	ha consommés pour de l'habitat en moyenne par an pour 100 nouveaux logements	Nombre de logements supplémentaires en moyenne par an par ha consommé pour de l'habitat
1990-2000	8 879	888	87,2	9,8	10,2
2000-2009	17 418	1 935	175,8	9,1	11,0
2009-2015	10 044	1 674	113,9	6,8	14,7
2015-2020	7 973	1 595	62,7	3,9	25,4

Pour rappel, le Scot prévoit l'accueil de 47 000 nouveaux habitants et 34 750 nouveaux logements à horizon 2040.

L'habitat est la principale source de l'artificialisation sur les Rives du Rhône en générant de la moitié aux 3/4 de celle-ci en fonction des périodes.

3 451 ha

représentent un peu plus de la surface de la commune de Satillieu.

- Les espaces à vocation d'habitat représentent 7,4 % de la surface des Rives du Rhône en 2020 (13 789 ha) contre 5,5 % en 1990 (10 338 ha), soit une augmentation de 3 451 ha en 30 ans.
- L'artificialisation à vocation d'habitat est en forte baisse sur la période 2015-2020 (62,7 ha/an) par rapport aux tendances précédemment observées, notamment par rapport aux périodes 2009-2015 (113,9 ha/an) et surtout 2000-2009 (175,8 ha/an). L'artificialisation à vocation d'habitat sur la période 2015-2020 représente ainsi une baisse de 64 % de la consommation annuelle moyenne par rapport à 2000-2009 et 45 % par rapport à 2009-2015.
- **On observe de plus une meilleure « efficacité » de la consommation d'espace à vocation d'habitat. En effet, chaque hectare consommé a participé à l'accueil d'un plus grand nombre d'habitants et de logements. Ainsi, entre 2015 et 2020, pour accueillir 100 nouveaux habitants, 4,2 ha ont été artificialisés pour de l'habitat contre 6 à 6,2 en moyenne sur les périodes 2000-2009 et 2009-2015. De même, entre 2015 et 2020, il y a eu 25,4 logements supplémentaires en moyenne par an par hectare artificialisé contre seulement 14,7 entre 2009 et 2015 et 11 entre 2000 et 2009.**
- En 2020, les EPCI qui comptent le plus d'espaces à vocation d'habitat sont Entre Bièvre et Rhône (25,8 % des surfaces des Rives du Rhône) et Vienne Condrieu Agglomération (25,3 %).
- Entre 2015 et 2020, la progression de ces espaces s'est effectuée essentiellement sur Annonay Rhône Agglo (29,2 % des nouveaux espaces artificialisés à vocation d'habitat à l'échelle du SMRR), Entre Bièvre et Rhône (26,6 %) et Vienne Condrieu Agglomération (21,1 %).

COMPARAISON LOGEMENTS PRODUITS ET CONSOMMATION D'ESPACE

Attention, le fait qu'entre 2015 et 2020, on comptabilise 25,4 logements supplémentaires par hectare artificialisé ne signifie pas que la densité sur les extensions de l'urbanisation soit de l'ordre de 25,4 logements / ha. En effet, une partie plus ou moins importante des logements nouveaux produits sur cette période l'a été par densification dans le tissu urbain existant. Ainsi ces logements n'ont pas entraîné une consommation d'espace à vocation d'habitat, les terrains concernés ayant déjà une vocation artificialisée habitat dans la BD OccSol. De même, l'évolution du nombre de logements nouveaux entre 2 dates résulte d'une soustraction des logements démolis avec les logements créés. Ainsi, par exemple, si sur une période donnée à l'échelle d'une commune, 150 logements sont construits et 20 sont démolis, le bilan du nombre de logements supplémentaires sur la période sera de 130.

POUR LES ESPACES ARTIFICIALISÉS À VOCATION ÉCONOMIQUE

(INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, TERTIAIRE, INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET FLUVIALES, EXPLOITATIONS AGRICOLES, INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES, DE TRAITEMENT ET D'ALIMENTATION URBAINE)

Part des surfaces artificialisées à vocation économique en 2020

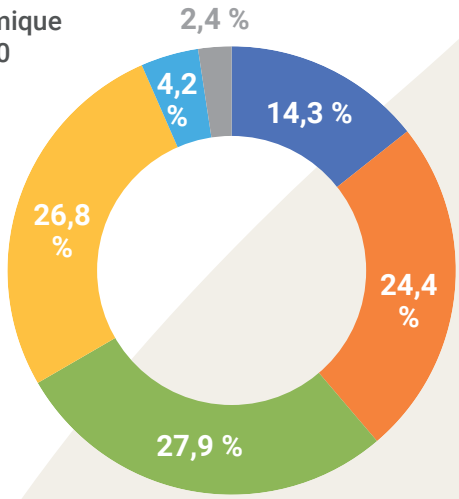

Part des surfaces artificialisées à vocation économique en 2020 hors exploitations agricoles et installations énergétiques et traitement

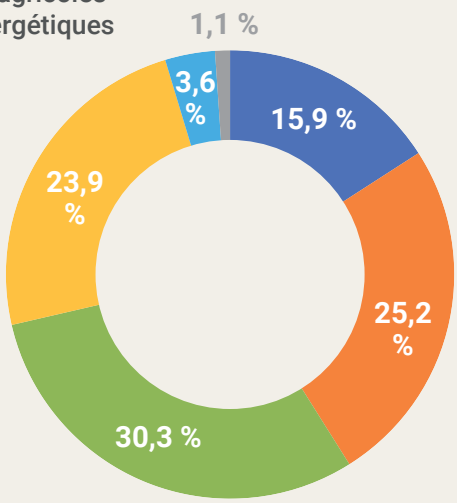

Poids de chaque EPCI dans le nombre total d'emplois des Rives du Rhône en 2020

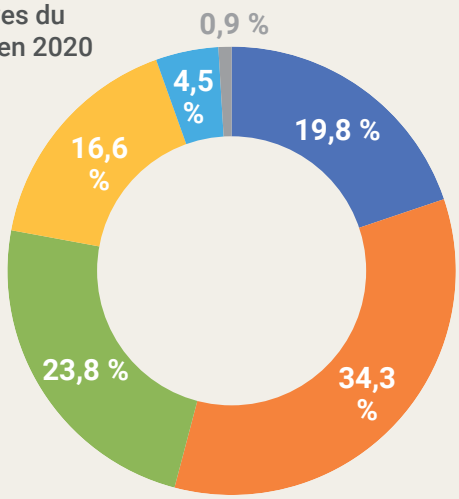

- Annonay Rhône Agglo
- Vienne Condrieu Agglomération
- Entre Bièvre et Rhône
- Porte de DrômArdèche
- Pilat Rhodanien
- Val d'Ay

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS

	Évolution du nombre d'emplois sur la période	Évolution moyenne par an du nombre d'emplois	Évolution moyenne par an des espaces artificialisés à vocation d'économie	ha consommés en moyenne par an pour 100 nouveaux emplois	Nombre d'emplois supplémentaires en moyenne par an par ha consommé pour de l'économie
2000-2009	8 237	915	46,0	5,0	19,9
2009-2015	251	42	52,3	124,6	0,8
2015-2020	1 071	214	36,0	16,8	5,9

COMPARAISON EMPLOIS CRÉÉS ET CONSOMMATION D'ESPACE

Attention, la comparaison entre les 3 périodes analysées ici est à prendre avec précaution.

En effet, la consommation importante de foncier pour le peu d'emplois supplémentaires sur la période 2009-2015 n'est pas due à un échec du territoire dans la lutte contre l'artificialisation mais le résultat de la crise économique mondiale de 2008 qui a détruit de nombreux emplois. Ainsi, le nombre d'emplois dans certaines entreprises présentes sur le territoire a diminué et a dû être compensé par l'installation de nouvelles entreprises, ce qui a souvent nécessité la consommation de foncier.

À noter que les analyses dans les prochaines années risquent sur ce point d'être elles aussi compliquées du fait de l'enchaînement de crises plus ou moins longues (crise économique, Covid) et de politiques au niveau national – parfois contradictoires dans leurs effets sur la consommation d'espace – (objectif de réindustrialisation de la France suite au Covid, objectifs de production de logements neufs, mise en œuvre du ZAN, développement des énergies renouvelables, qui, si elles peuvent consommer du terrain à un endroit ne créent pas forcément d'emplois sur site). Cela ne permettra ainsi pas forcément de faire un lien entre la limitation de la consommation d'espace et l'impact des politiques menées par les collectivités locales. Les crises et politiques nationales peuvent jouer un rôle très important quelles que soient les futures tendances, bonnes comme mauvaises, en termes d'artificialisation à vocation économique des espaces.

- Les espaces artificialisés à vocation économique représentent 18 à 19 % des surfaces artificialisées du territoire sur l'ensemble des périodes.
- L'artificialisation à vocation économique représente la deuxième source d'artificialisation sur le territoire. Malgré une diminution du rythme d'artificialisation à vocation économique sur la période 2015-2020 (36 ha/an en moyenne) par rapport à 2000-2009 (46 ha/an) et 2009-2015 (52,3 ha/an), la part qu'elle représente par rapport à l'artificialisation globale est en constante augmentation. Entre 2015 et 2020, plus du tiers de l'artificialisation (36 %) était due à l'économie contre seulement 16 % entre 1990 et 2000. Cela résulte notamment de la forte baisse de l'artificialisation à vocation d'habitat ces dernières années.
- L'artificialisation due à l'économie hors exploitations agricoles et installations énergétiques et de traitement est en légère baisse entre 2015 et 2020 (24,4 ha/an) après avoir été stable entre 2000-2009 et 2009-2015 (29,6 à 29,3 ha/an). Toutefois, cette artificialisation participe à 25 % de l'artificialisation globale sur le territoire entre 2015 et 2020 contre 12 % seulement entre 2000 et 2015.

- Le nombre d'hectares consommés par l'artificialisation à vocation économique pour 100 emplois supplémentaires a fortement diminué sur 2015-2020 (16,8 ha consommés par an pour 100 emplois supplémentaires) par rapport à 2009-2015 (124,6 ha consommés par an pour 100 emplois supplémentaires). Ce ratio n'est toutefois pas revenu à son niveau de la période 2000-2009 (5 ha consommés par an pour 100 nouveaux emplois).
- En 2020, les EPCI qui comptent le plus d'espaces à vocation économique (hors exploitations agricoles et installations énergétiques et de traitement) sont Entre Bièvre et Rhône (30,3 % des surfaces des Rives du Rhône), Vienne Condrieu Agglomération (25,2 %) et Porte de DrômArdèche (23,9 %).
- Entre 2015 et 2020, la progression de ces espaces s'est effectuée essentiellement sur Porte de DrômArdèche (41,4 % des nouveaux espaces artificialisés à vocation économique à l'échelle du SMRR) et sur Entre Bièvre et Rhône (28,3 %).

LES GRANDES TENDANCES

POUR LES AUTRES ESPACES ARTIFICIALISÉS
(CODES 13X, 15X, 16X ET 17X) POUR RAPPEL : RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORTS, BÂTIMENTS PUBLICS, ZONES DE LOISIRS, PARCS, CARRIÈRES, DÉCHARGES, CHANTIERS.

	1990-2000	2000-2009	2009-2015	2015-2020
Evolution des autres espaces artificialisés	25,5 ha/an	18,7 ha/an	28,5 ha/an	10,8 ha/an

- Les autres espaces artificialisés sont en progression sur chaque période avec des rythmes plus ou moins rapides (de 10,8 à 28,5 ha/an en moyenne en fonction des périodes). Toutefois, cette progression semble ralentir sur la période 2015-2020 (10,8 ha/an en moyenne artificialisés) par rapport aux périodes précédentes comme cela est constaté pour l'ensemble des espaces artificialisés.
- La part des autres espaces artificialisés dans l'ensemble des espaces artificialisés du territoire est en diminution d'année en année. Ainsi, ces espaces représentaient 23 % des espaces artificialisés du territoire en 1990 contre 20 % en 2020.

CHAPITRE 3

ÉVOLUTION DES ESPACES AGRICOLES

Code nomenclature BD OccSol	Correspondance dans l'analyse
2xx	Espaces agricoles
221	Verger et petits fruits (traditionnel et intensif)
222	Vigne
223	Culture sous serre, maraîchage, horticulture

À noter que des zooms ont été réalisés sur 3 cultures spécifiques pour plusieurs raisons :

- Pour les vergers et la vigne du fait de leur statut de cultures emblématiques des Rives du Rhône.
- Le maraîchage, du fait de son rôle prépondérant dans le développement des circuits courts et de la volonté des habitants de consommer de plus en plus des produits locaux et de saison.

SURFACES EN HA

	Agricole (2xx)	Vergers et petits fruits (221)	Vigne (222)	Maraîchage, serre (223)
1990	99 887,85	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2000	96 804,5	7 188,85	1 590,16	590,65
2009	94 303,38	5 912,11	1 926,59	985,38
2015	93 252,87	5 662,99	2 252,26	891,15
2020	93 143,07	5 407,5	2 529,65	1 113,98

ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN

	Agricole (2xx)	Vergers et petits fruits (221)	Vigne (222)	Maraîchage, serre (223)
1990-2000	-308,3	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2000-2009	-277,9	-141,9	37,4	43,9
2009-2015	-175,1	-41,5	54,3	-15,7
2015-2020	-22,0	-51,1	55,5	44,6
1990-2020	-224,8	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2000-2020	-183,1	-89,1	47,0	26,2
2009-2020	**-105,5**	**-45,9**	**54,8**	**11,7**

ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN EN FONCTION DE LA PENTE

Bilan annuel moyen en hectares des espaces agricoles gagnés et perdus en fonction de la pente des terrains

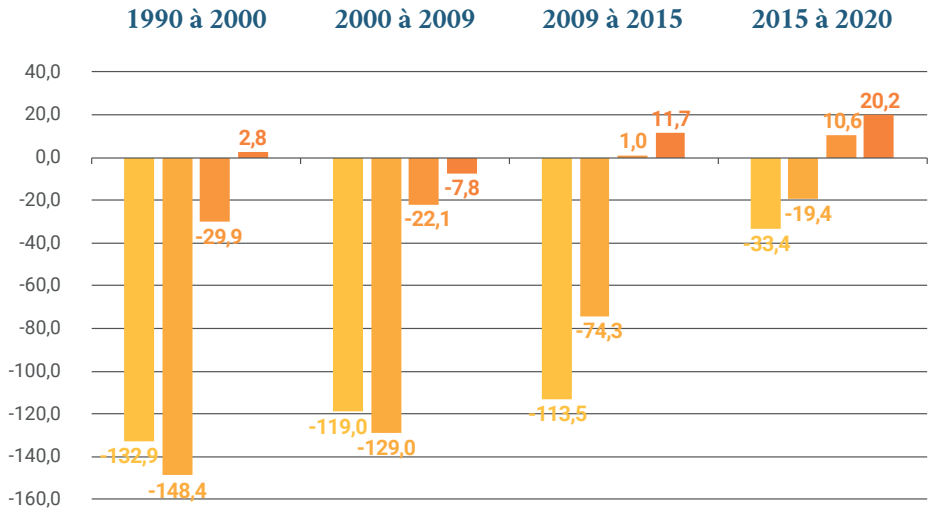

- Pente de 0 à 5 %
- Pente de 5 à 20 %
- Pente de 20 à 30 %
- Pente de plus de 30 %

Concernant la question de la pente, ces intervalles ont été choisis en lien avec la capacité à mécaniser ou non et à grande échelle l'agriculture.

- De 0 à 5 % de pente : terrain plat
- De 5 à 20 % de pente : mécanisable sans matériel spécifique
- De 20 à 30 % de pente : mécanisable avec matériel spécifique
- Plus de 30 % de pente : non mécanisable

ENTRE 1990 ET 2000

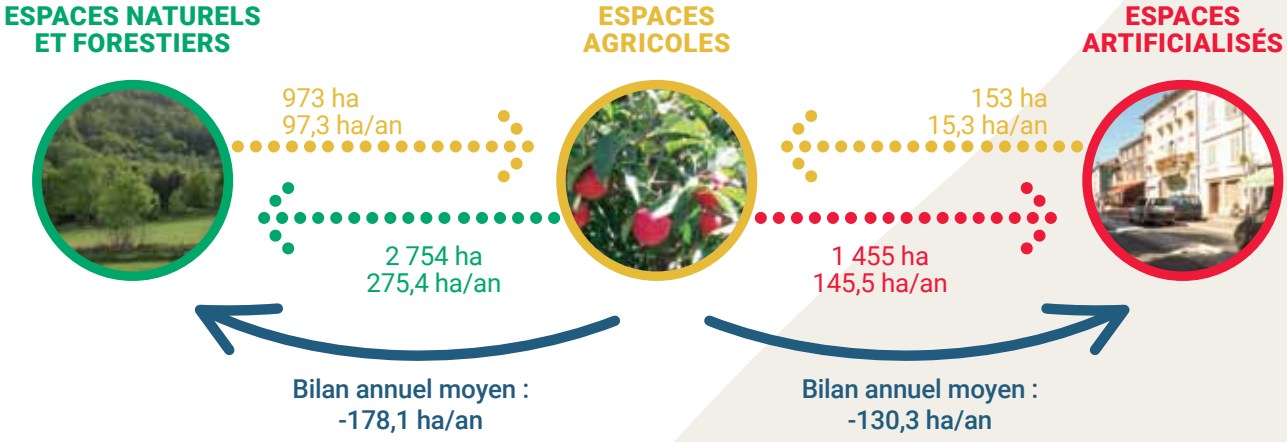

ENTRE 2000 ET 2009

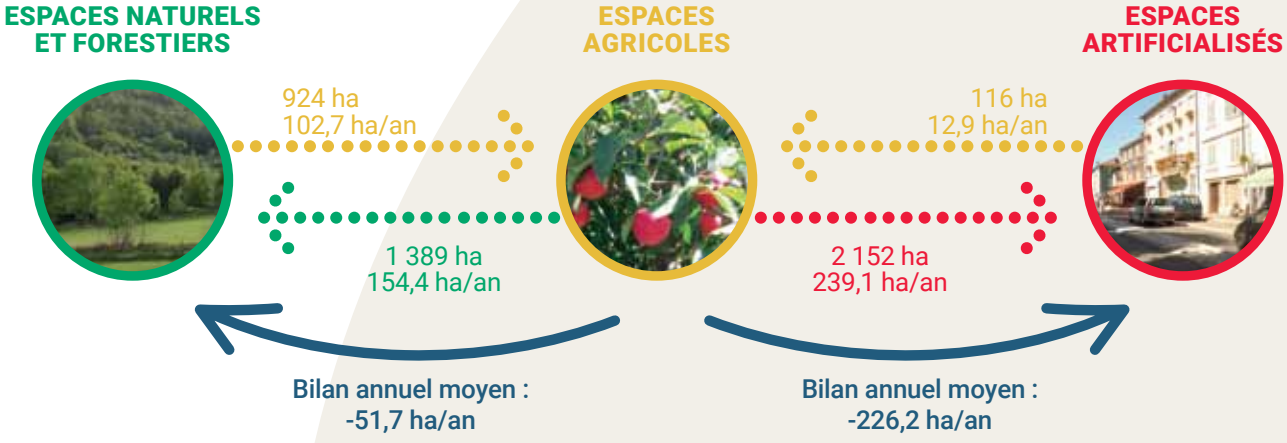

ENTRE 2009 ET 2015

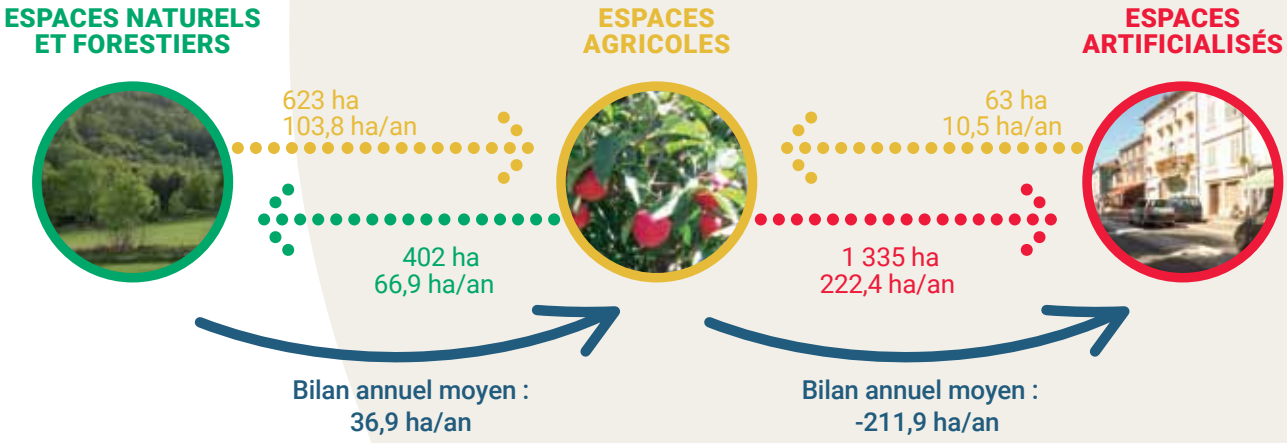

ENTRE 2015 ET 2020

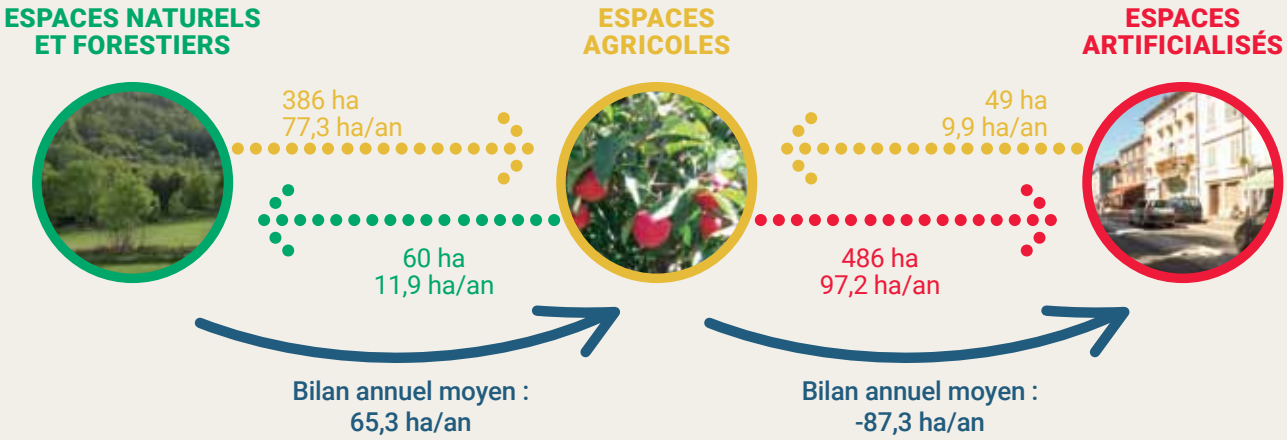

ENTRE 2009 ET 2020

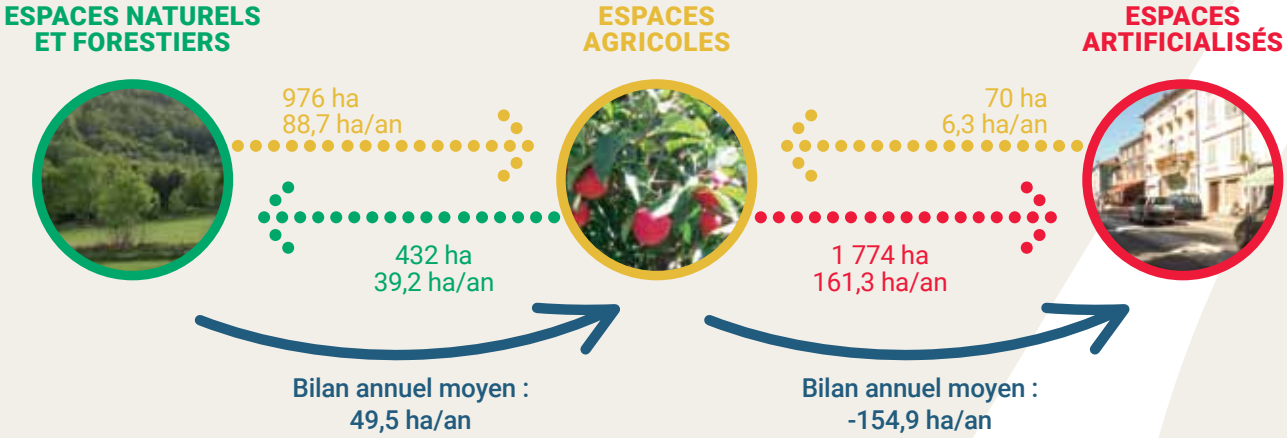

PART DES ESPACES AGRICOLES PAR EPCI ET SECTEURS DÉFINIS DANS LE SCOT EN 2020

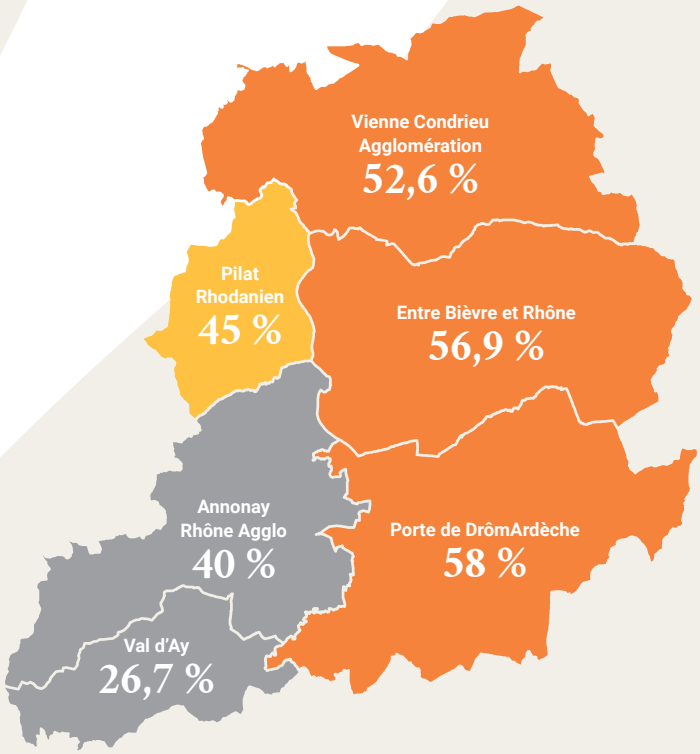

Occupation du sol en 2020 :
Surfaces agricoles majoritaires

- Majorité absolue
- Majorité relative
- Surfaces agricoles non majoritaires

Relie 2 zones d'un même secteur

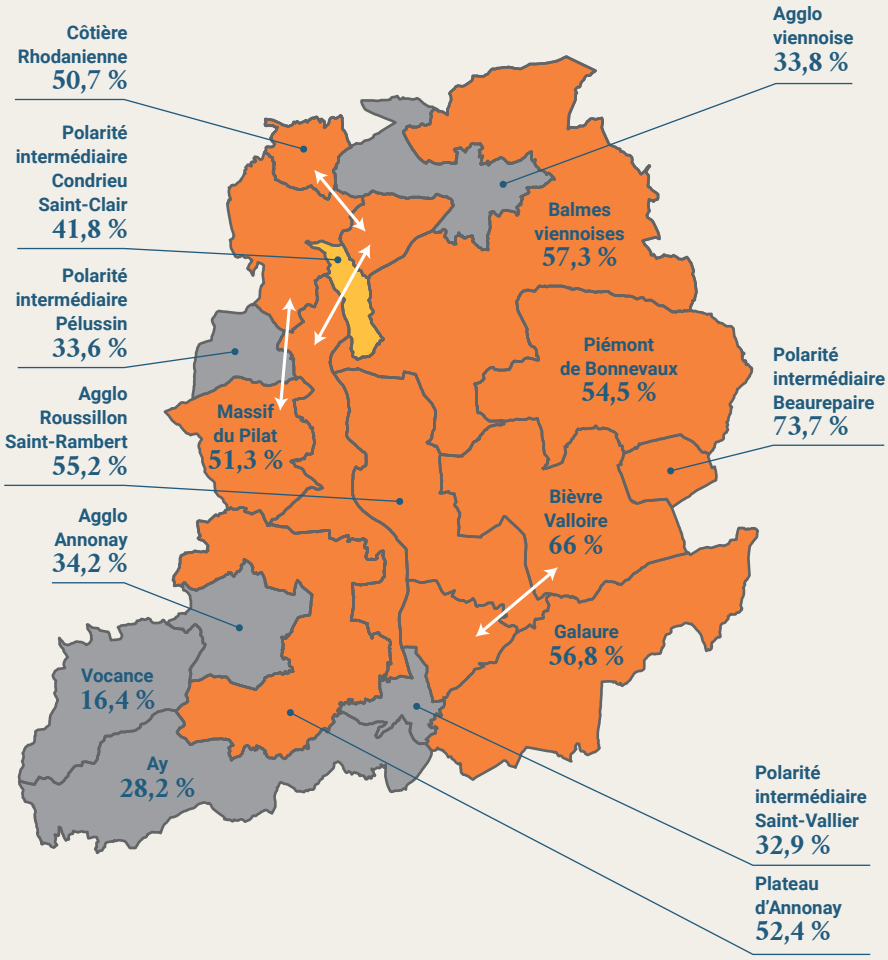

ÉVOLUTION DES ESPACES AGRICOLES PAR SECTEURS DÉFINIS DANS LE SCOT ENTRE 2015 ET 2020

Evolution des surfaces agricoles entre 2015 et 2020

Progression des espaces agricoles

Diminution des espaces agricoles

Relie 2 zones d'un même secteur

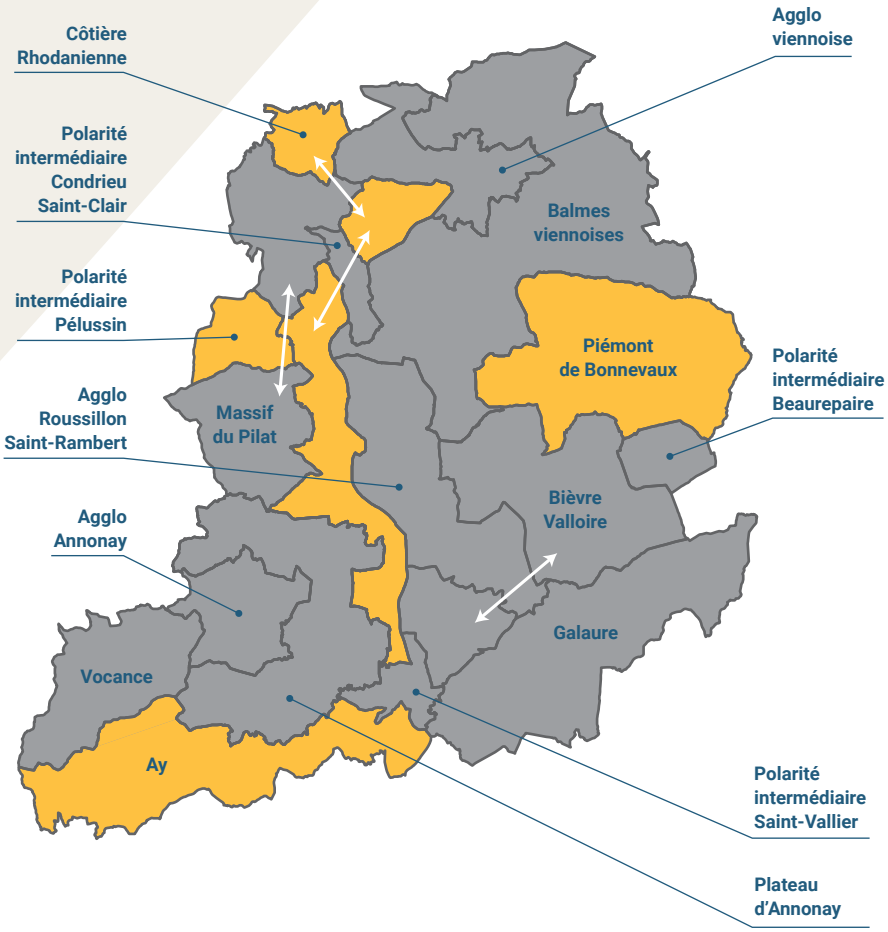

LES GRANDES TENDANCES

POUR L'ENSEMBLE DES ESPACES AGRICOLES

- Alors qu'entre 1990 et 2000, environ 2/3 des espaces agricoles étaient perdus au profit des espaces naturels et forestiers, la tendance (abandon de terres agricoles et enfrichement) s'est inversée depuis et la perte d'espaces agricoles est due principalement à l'artificialisation.
- Alors qu'entre 1990 et 2009, le bilan gain / perte entre les espaces agricoles et les espaces naturels et forestiers se faisait au profit de ces derniers, la tendance s'est inversée depuis 2009 et s'amplifie depuis 2015.
- **Entre 2015 et 2020, le fort ralentissement de l'enfrichement des espaces agricoles (transition vers des espaces naturels ou forestiers) et la baisse importante du rythme d'artificialisation ont permis de s'approcher d'une stabilisation des surfaces agricoles sur les Rives du Rhône (perte de 22 ha/an d'espaces agricoles en moyenne sur cette période contre 175 ha/an entre 2009 et 2015 et près de 300 ha/an avant 2009).**

- Entre 2015 et 2020, 2 EPCI (Pilat Rhodanien + 47,6 ha/an ; Val d'Ay + 11,8 ha/an) et 4 secteurs définis dans le Scot (Côtière Rhodanienne + 79,4 ha/an ; Ay + 34,8 ha/an ; Piémonts de Bonnevaux + 6,3 ha/an ; Polarité intermédiaire de Pélussin + 1,4 ha/an) ont vu leurs surfaces agricoles augmenter.
- Concernant les terrains agricoles perdant leur usage, on observe que ceux-ci concernent principalement les terrains plats ou à faible pente, soit les terrains mécanisables sans difficulté. Ces terrains sont aussi de fait les moins coûteux à aménager pour de l'habitat ou de l'économie. À noter une croissance des terrains agricoles sur les zones à forte pente ces dernières années, cela étant due principalement à la vigne.
- En 2020, les espaces agricoles sont majoritaires sur 4 EPCI : Porte de DrômArdèche, Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération (majorité absolue) et le Pilat Rhodanien (majorité relative) et sur 10 secteurs : la Polarité intermédiaire de Beaurepaire, Bièvre Valloire, les Balmes viennoises, la Galaure, l'Agglomération Roussillon - Saint-Rambert-d'Albon, les piémonts de Bonnevaux, le plateau d'Annonay, le massif du Pilat et la côtière rhodanienne (majorité absolue), et sur la polarité intermédiaire de Condrieu – Saint-Clair (majorité relative). Pour rappel, à l'échelle du SMRR, les espaces agricoles représentent 50 % des surfaces.

POUR LES VERGERS ET PETITS FRUITS

- La disparition des vergers s'est poursuivie sur la période 2015-2020 à un rythme légèrement plus important que sur la période 2009-2015.

POUR LA VIGNE

- Une croissance rapide de la vigne sur le territoire depuis 2000 avec une accélération au fil des années. Entre 2015 et 2020, les surfaces de vigne ont augmenté d'environ 12 %.
- Entre 2015 et 2020, la vigne a principalement été plantée sur les communes de la rive droite en bordure du Rhône. Ainsi, plus des 2/3 des nouvelles vignes ont été plantées dans le secteur de la côtière rhodanienne défini dans le Scot.
- Les nouvelles vignes sont principalement plantées sur des terrains à forte pente. Ainsi, entre 2015 et 2020, plus de la moitié des nouvelles vignes ont par exemple été plantées sur des terrains avec plus de 30 % de pente.
- À noter que la vigne tend à se développer au-delà des secteurs en AOP viticole. Entre 2015 et 2020, seuls les 2/3 des nouvelles vignes ont ainsi été plantées dans des parcelles classées en AOP viticole.
- Ce fort développement de la vigne nécessitera d'être vigilant quant à son impact sur la biodiversité, les espaces naturels, mais aussi le maintien d'une agriculture diversifiée (le prix du terrain de vignes est plus élevé que celui pour d'autres cultures ce qui peut amener une forte concurrence au détriment du maintien d'autres types de cultures).

POUR LES CULTURES SOUS SERRE, LE MARAÎCHAGE ET L'HORTICULTURE

- Après un recul sur la période 2009-2015, ce type de cultures est reparti à la hausse sur le territoire.
- Ce type de culture est surtout présent dans la plaine de Bièvre-Valloire (Entre Bièvre et Rhône et Porte de DrômArdèche) où environ 2/3 des surfaces apparues entre 2015 et 2020 se concentrent.

CHAPITRE 4

ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

Code nomenclature BD OccSol	Correspondance dans l'analyse
3xx	Espaces forestiers
4xx	Espaces naturels (dont surfaces en eau)

SURFACES EN HA

	Forêt (3xx)	Naturel (4xx)	Forestier et naturel (3xx, 4xx)
1990	62 258,69	5 947,01	68 205,7
2000	64 213,89	5 677,06	69 890,95
2009	64 196,04	6 048,68	70 244,72
2015	63 769,71	6 105,62	69 875,33
2020	63 437,89	6 050,96	69 488,85

ÉVOLUTION MOYENNE EN HA PAR AN

	Forêt (3xx)	Naturel (4xx)	Forestier et naturel (3xx, 4xx)
1990-2000	195,5	-27,0	168,5
2000-2009	-2,0	41,3	39,3
2009-2015	-71,1	9,5	-61,6
2015-2020	-66,4	-10,9	-77,3
1990-2020	39,3	3,5	42,8
2009-2020	**-68,9**	**0,2**	**-68,7**

ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS SUR LES RIVES DU RHÔNE

ENTRE 1990 ET 2000

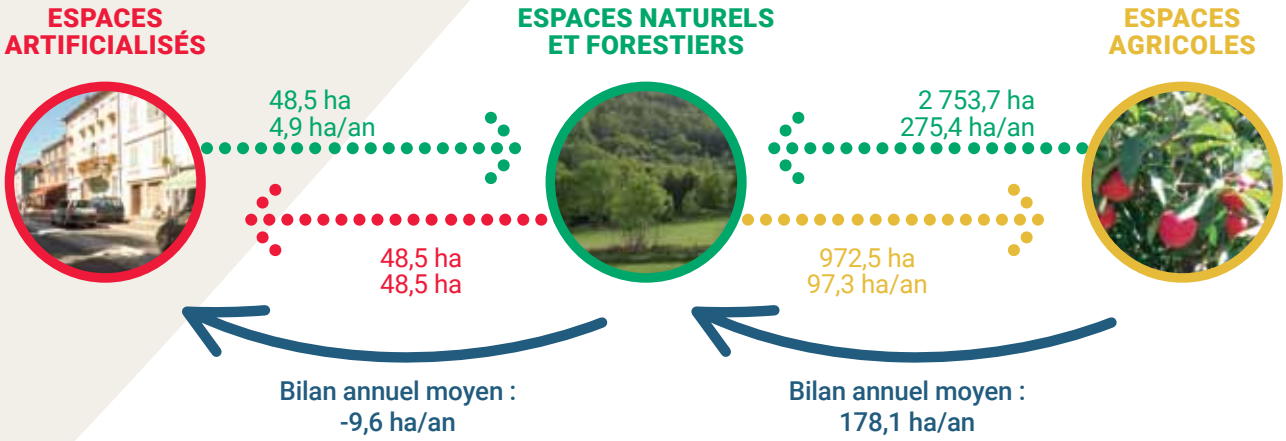

ENTRE 2000 ET 2009

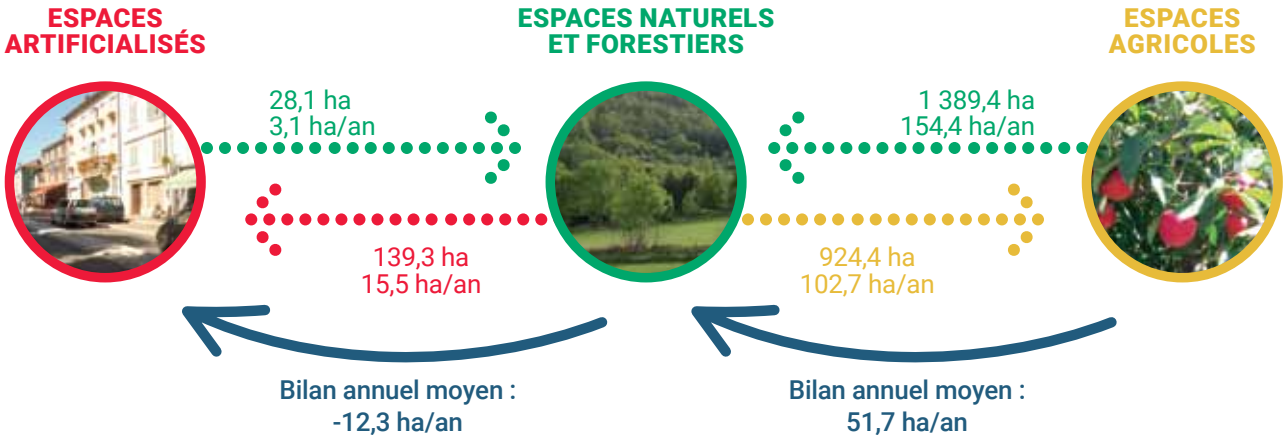

ENTRE 2009 ET 2015

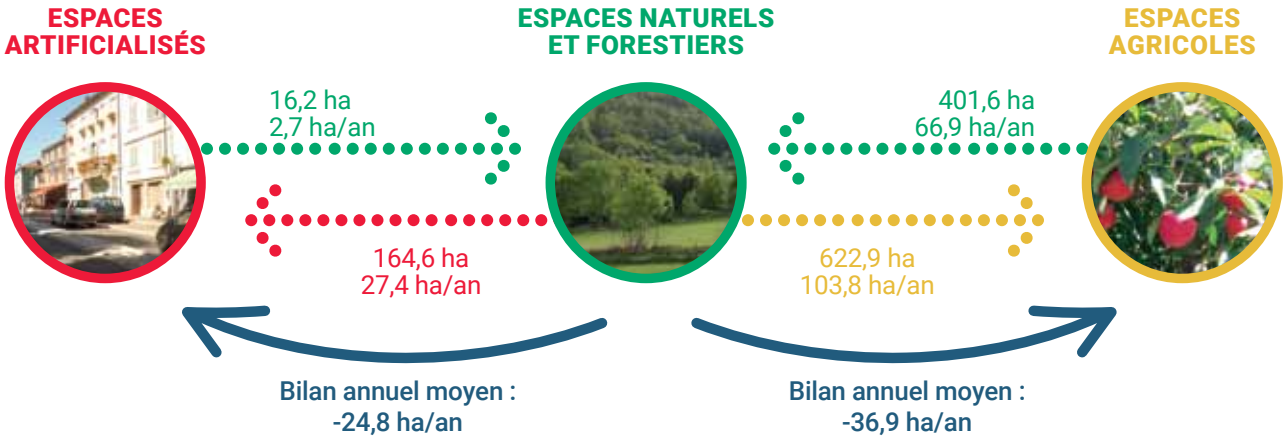

ENTRE 2015 ET 2020

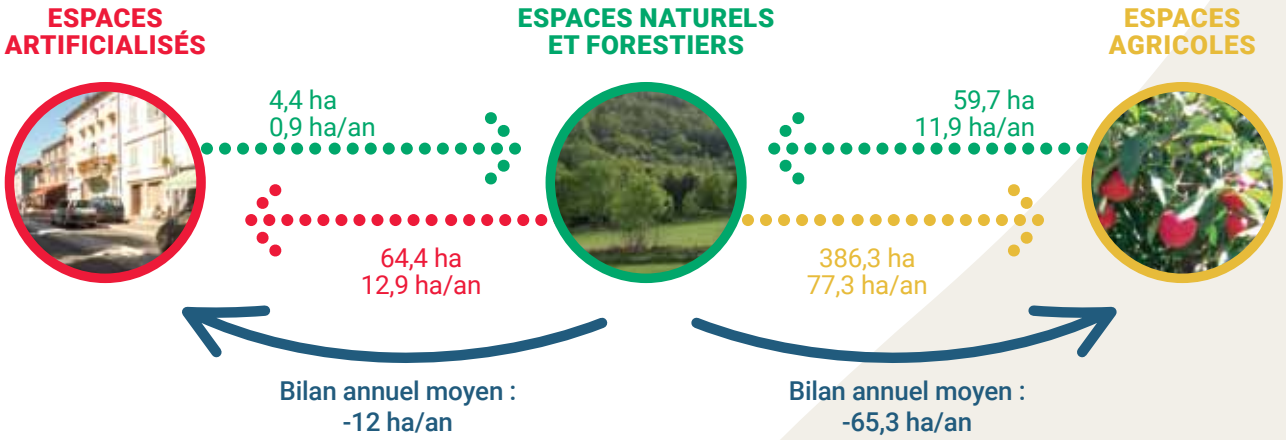

ENTRE 2009 ET 2020

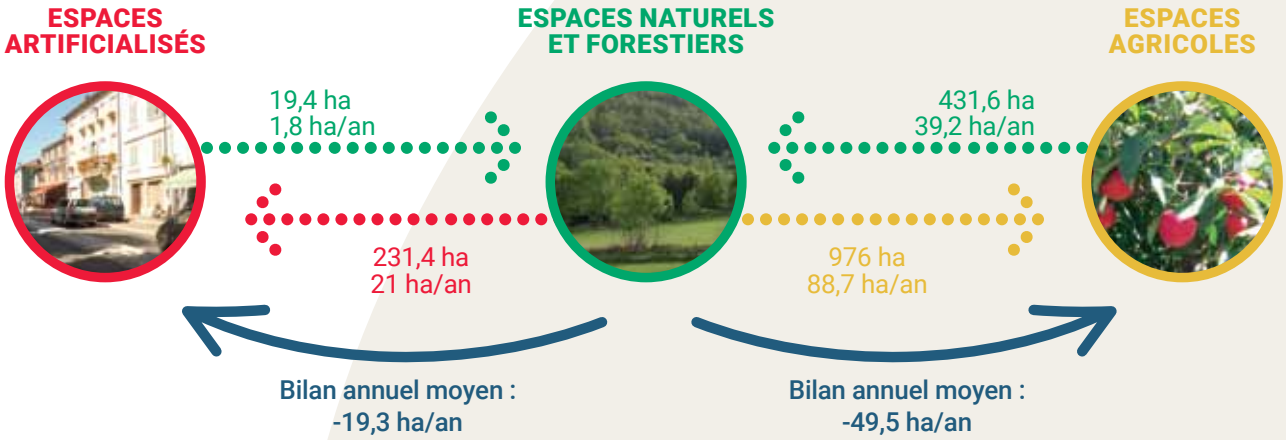

PART DES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS PAR EPCI ET SECTEURS DÉFINIS DANS LE SCOT EN 2020

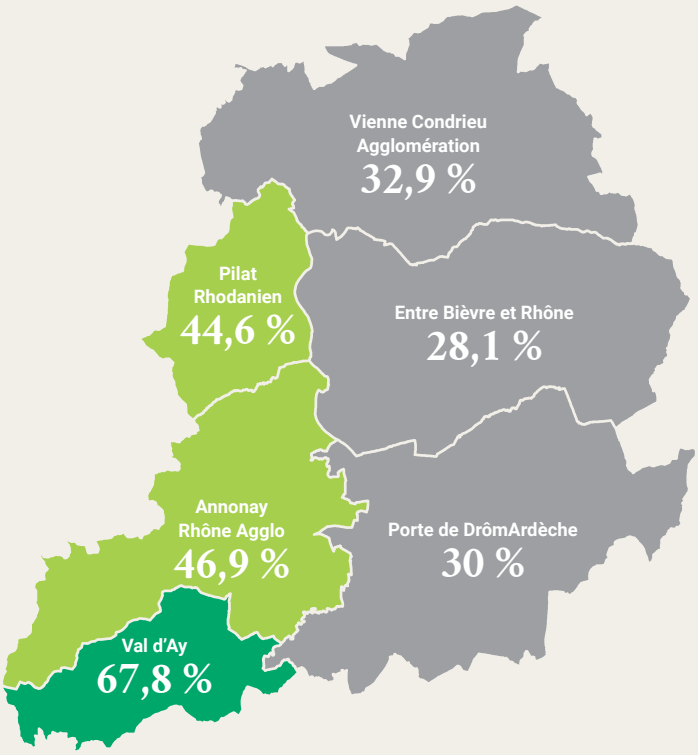

Occupation du sol en 2020 : Surfaces naturelles / forestières majoritaires

- Majorité absolue
- Majorité relative
- Surfaces agricoles non majoritaires

Relie 2 zones d'un même secteur

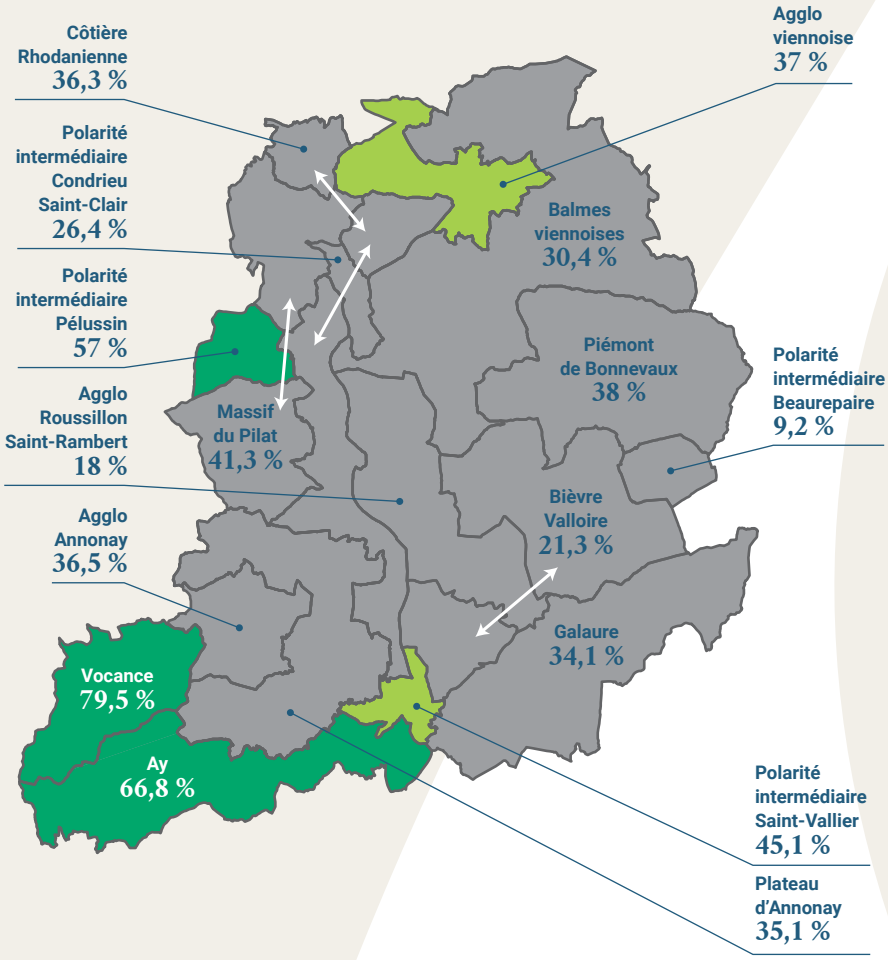

POUR LES ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

- Une inversion des tendances entre 1990 et 2009 où la forêt et les espaces naturels étaient en progression et 2009-2020 où ceux-ci sont en régression.
- Avant 2009, la progression de la forêt et des espaces naturels se faisait essentiellement au détriment des espaces agricoles. Depuis 2009, leur régression se fait aussi au profit des espaces agricoles, tendance qui semble s'accélérer ces dernières années.
- La régression de la forêt et des espaces naturels sur la période 2015-2020 s'observe sur les 6 EPCI ainsi que sur l'ensemble des secteurs définis dans le Scot.
- En 2020, la forêt et les espaces naturels sont majoritaires sur 2 EPCI : le Val d'Ay (majorité absolue) et Annonay Rhône Agglo (majorité relative) et sur 5 secteurs : la Vocance, l'Ay et la Polarité intermédiaire de Pélussin (majorité absolue), la Polarité intermédiaire de Saint-Vallier et l'Agglomération viennoise (majorité relative). Pour rappel, à l'échelle du SMRR, les espaces naturels et forestiers représentent 34 % de la surface du territoire. Ainsi, 3 EPCI sur 6 et 11 secteurs sur 16 ont une couverture en espaces naturels et forestiers supérieure à la moyenne des Rives du Rhône.

ZOOM SUR L'ASSOCIATION RIVES NATURE

Rives Nature est une association parapublique créée le 11 septembre 2019 et adossée au Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR). Elle rassemble 30 structures publiques et privées qui souhaitent agir ensemble en faveur de la biodiversité des Rives du Rhône.

L'association Rives Nature poursuit la dynamique partenariale engagée à l'échelle du Scot et travaille étroitement avec les collectivités et les associations environnementales locales. Elle bénéficie à ce titre d'une multitude de retours d'expérience et d'initiatives issus des 5 départements.

Rives Nature permet par ailleurs d'amplifier cette dynamique partenariale en élargissant le cercle des acteurs impliqués (public, privé, acteurs de l'environnement, de l'aménagement, de l'agriculture, de l'économie…).

Véritable plateforme locale de la biodiversité, Rives Nature a ainsi vocation à aller plus loin dans la mise en réseaux d'acteurs d'horizons variés pour mieux :

- Mutualiser et valoriser les savoirs et savoir-faire des acteurs locaux de l'environnement (associations, collectivités) ;
- Accompagner les acteurs sur le terrain pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans leurs projets ;
- Initier des coopérations innovantes.

[ANNEXE
NOMENCLATURE UTILISÉE DANS LA BD OCCSOL

Code 1	NIVEAU 1 (GRANDS ESPACES)	Code 2	NIVEAU 2 (PRINCIPAUX ENSEMBLES) 17 CLASSES	Code 3	NIVEAU 3 (UNITÉS SPÉCIFIQUES) 52 CLASSES
1	ESPACE URBAIN	1,1	Zones urbaines denses ou centrales à vocation mixte	1.1.1	Tissu urbain dense de centre-ville
				1.1.2	Tissu urbain contigu, centre-bourg
		1,2	Zones d'habitat dominant	1.2.1	Tissu pavillonnaire groupé
				1.2.2	Tissu urbain discontinu
				1.2.3	Habitat isolé
				1.2.4	Cités ouvrières
				1.2.5	Grands ensembles collectifs
		1,3	Réseaux et équipements de transport	1.3.1	Réseaux de communication routière
				1.3.2	Réseaux de communication ferroviaire
				1.3.3	Aérodrome
				1.3.4	Aires de stationnement
		1,4	Grandes emprises : Emprises d'activités industrielle, artisanale et commerciale	1.4.1	Emprises à dominante industrielles
				1.4.2	Espaces à vocation artisanale et zones d'activités
				1.4.3	Espaces à vocation commerciales
				1.4.4	Espaces à vocation d'activités tertiaire dominante
				1.4.5	Infrastructures portuaires et fluviales
				1.4.6	Exploitations agricoles
				1.4.7	Installations énergétiques, de traitement et d'alimentation urbaines
		1,5	Bâti public	1.5.1	Emprises scolaires
				1.5.2	Emprises hospitalières
				1.5.3	Autres emprises publiques
		1,6	Zones de loisirs, parcs urbains et équipements sportifs	1.6.1	Espaces verts urbains et péri-urbains
				1.6.2	Equipements sportifs et de loisirs
				1.6.3	Campings / caravaning / Aire d'accueil des gens du voyage
				1.6.4	Cimetières
		1,7	Carrières / Décharges / Chantiers	1.7.1	Extraction de matériaux
				1.7.2	Décharges
				1.7.3	Chantiers
		1,8	Espace urbain de transition	1.8.1	Autres espaces urbains artificialisés
2	ESPACE AGRICOLE	2,1	Cultures annuelles	2.1.1	Terres labourées
				2.1.2	Terres labourées irriguées
		2,2	Cultures permanentes	2.2.1	Verger et petits fruits (traditionnel et intensif)
				2.2.2	Vigne
				2.2.3	Culture sous serres et maraîchage, horticulture
				2.2.4	Pépinière
				2.2.5	Surface en herbe à caractère agricole
		2,3	Mosaïques agricoles et friches	2.3.1	Mosaïque agricole
				2.3.2	Espaces ruraux non exploités
3	ESPACE FORESTIER	3,1	Boisements naturels	3.1.1	Forêts à feuillus dominants
				3.1.2	Forêt à conifères dominants
				3.1.3	Forêt mixte
				3.1.4	Espace forestier en mutation, coupe forestière
				3.1.5	Boisements humides
		3,2	Boisements artificiels	3.2.1	Haies, boisements linéaires (hors ripisylves) comprenant au minimum deux houppiers
				3.2.2	Peupleraies
				3.2.3	Résineux alignés
				3.2.4	Autres boisements artificiels
4	ESPACE NATUREL NON BOISE	4,1	Végétation arbustive ou herbacée	4.1.1	Landes, faciès d'embroussaillement, végétation herbacée xérophile
		4,2	Espaces libres	4.2.1	Sols nus, roches nues
		4,3	Zones palustres	4.3.1	Zones palustres
		4,4	Surfaces en eau	4.4.1	Plan d'eau
				4.4.2	Cours d'eau

COMPOSITION DE LA CLASSE
Quartiers de centre-ville ancien, espace urbain dense (habitats, bureaux, commerces)
Tissu urbain continu / quartiers d'habitations, faubourgs urbains / centre de bourgs et villages / habitat linéaire
Lotissement, ZAC habitat, habitat pavillonnaire groupé
Pavillonnaire non lotis, habitat rural lâche
Habitat isolé / mitage
Ensembles d'habitat ouvrier
Ensemble d'habitat collectif discontinu et dépendances (parking, espaces verts associés)
Infrastructures routières surfaciques
Infrastructures ferroviaires surfaciques, gares et quais
Emprise complète de l'aérodrome (pistes, hangars, parking…)
Parking, Gares routières
Zones d'activités industrielles et espaces associés
Grandes emprises d'activités mixtes (y compris dans le tissu urbain)
Centres commerciaux / Hypermarchés/ Stations services
Immeubles de bureau, parcs tertiaires
Ports, haltes fluviales (quais, bassins, barrages…)
Hangars agricoles, corps de ferme, chenils d'animaux
Centrales hydrauliques, centrales nucléaires, champs d'éoliennes, centrales thermiques, chaufferies urbaines, centre de traitement des OM
Enseignement primaire, secondaire, supérieur, autre
Hôpitaux, cliniques
Mairies, marchés couverts, lieux de culte, grands équipements culturels (médiathèque, cinémas), services techniques, cités administratives, casernes, commissariats, casernes, prison
Jardins familiaux, parcs urbains
Parcs de loisirs, centres équestres, stades, équipements sportifs (piscine…), golf, terrains couverts, baignades, stades, installations sportives couvertes,
Carrières, gravières, sablières
Décharges publiques, centres de tri
Autres cas non traités (Friches urbaines, terrains vagues), ruines, vestiges
Cultures annuelles
Cultures annuelles irriguées
Vergers, pépinières
Vignobles
Maraîchage, horticulture
Pépinières d'arbres et de plantes d'ornement
Prairie temporaires / permanentes / bandes enherbées Formations herbacées humides, xérophiles, mésophiles Pelouses sèches - Pâturages / Prairies - Landes au sein de l'espace agricole
Petit parcellaire complexe
Eléments interstitiels des landes non arborées en zones agricoles, friches agricoles, carrières abandonnées, terrains de manoeuvre, vergers abandonnés, piste de motocross privée
Sylvofaciès, boisement en évolution, ourlets forestiers, fourrées, clairières, lisières, ripisylves
Végétation herbacée et clairsemée sur sol pauvre, petits ligneux (callune, genêt), pelouses calcicoles, steppes, végétation de pente, espaces de transition entre boisements et milieux ouverts.
Roselières, mégaphorbiaies, marais, tourbières
Etangs, lacs, mares, bassin de rétention, toutes étendues d'eau
Cours d'eau naturels et artificiels, canaux

Rives du Rhône

SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE
Espace Saint-Germain, bâtiment L'Orion
30, Avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

T. 04 74 48 64 71 / contact@scot-rivesdurhone.com

scot-rivesdurhone.com